



PORT AUTONOME DE KRIBI

PORT AUTHORITY OF KRIBI

DECISION N° 1656 /D/PAK/DG/DMA/2026 DU 07 2026
PORTANT ATTRIBUTION DES MARCHES CONSECUTIFS A L'APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL OUVERT N°005/AOIO/PAK/CIPM/2026 DU 27 FEVRIER 2026 POUR ACQUISITION DES EQUIPEMENTS D'ASSAINISSEMENT AU PORT AUTONOME DE KRIBI EN DEUX (02) LOTS.

LE DIRECTEUR GENERAL DU PORT AUTONOME DE KRIBI, MAITRE D'OUVRAGE

Vu l'Acte Uniforme OHADA relatif aux Sociétés Commerciales et aux Groupements d'Intérêt Économique révisé le 30 janvier 2014 ;

Vu la loi n°98/021 du 24 décembre 1998 portant Organisation du Secteur Portuaire ;

Vu la loi n° 98/013 du 14 juillet 1998 relative à la concurrence

Vu la loi n° 2018/011 du 11 juillet 2018, portant Code de Transparence et de Bonne Gouvernance dans la Gestion des Finances Publique au Cameroun ;

Vu la loi n° 2018/012 du 11 juillet 2018 portant régime financier de l'Etat et des autres entités publiques ;

Vu le décret n°2018/355 du 12 juin 2018 fixant les règles communes aux Marchés des Entreprises Publiques ;

Vu la circulaire n°0001877/C/MINFI du 31 décembre 2025 portant instructions relatives à l'exécution des lois de finances, au suivi et au contrôle de l'exécution du budget de l'Etat et des autres entités publiques pour l'exercice 2026 ;

Vu la résolution n°02/PAK/CA/2016 du 23 août 2016 portant nomination du Directeur Général du Port Autonome de Kribi ;

Vu la résolution n°0439/PAK/CA/54/2024 du 23 mai 2024 portant adoption Régime Général Interne des Marchés du Port Autonome de Kribi ;

Vu la résolution n°0513/PAK/CA/65/2025 du 16 décembre 2025 portant approbation du Plan de Passation des Marchés du Port Autonome de Kribi au titre de l'exercice 2026 ;

Vu la résolution n°0516/PAK/CA/65/2025 du 16 décembre 2025 portant approbation et rendant exécutoire les budgets d'exploitation et d'investissement, ainsi que le plan de trésorerie du Port Autonome de Kribi pour le compte de l'exercice 2026 ;

Considérant l'Appel d'Offres International Ouvert N°005/AOIO/PAK/CIPM/2026 du 27 février 2026 pour l'acquisition des équipements d'assainissement au Port Autonome de Kribi en deux (02) lots ;

Considérant la proposition d'attribution de la Commission Interne de Passation des Marchés formulée lors de sa session du 24 AVR 2026 ;



Considérant l'avis favorable du Conseil d'Administration sur la proposition d'attribution notifié par courrier n°0031/L/2026/PAK/CA/PCA/CE du 06 mai 2026 par le Président dudit Conseil d'Administration ;

Considérant les nécessités de service ;

DÉCIDE :

Article 1^{er} : Les marchés consécutifs à l'Appel d'Offres International Ouvert N°005/AOIO/PAK/CIPM/2026 du 27 février 2026 pour l'acquisition des équipements d'assainissement au Port Autonome de Kribi en deux (02) lots sont attribués ainsi qu'il suit :

| N°LOT | OBJETS | ADJUDICATAIRE | MONTANT (FCFA TTC) | DELAI |
|-------|---------------------------------------|---|---|-----------------|
| 01 | Acquisition d'une balayeuse de voirie | SERVICE CAMEROUNAIS D'ASSAINISSEMENT (SECA) B.P : 2172 Douala, tel : (237) 690 71 60 82 Email : seca.hysacam@gmail.com , N° Contribuable : P107113637667J | Trois cent neuf millions sept cent quarante-trois mille neuf cent-seize (309 743 916) | Douze (12) mois |
| 02 | Acquisition d'un camion hydrocureur | | Deux cent soixante-quatorze millions quarante-neuf mille six cent trente-neuf (274 049 639) | |

Article 2 : La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera

Fait à Kribi, le **07 MAI 2026**

LE DIRECTEUR GENERAL DU PORT AUTONOME DE KRIBI,

MAITRE D'OUVRAGE



Patrice Melom

Copie :

- PCA/PAK ;
- ARMP ;
- PCIPM ;
- AFFICHAGE ;
- CHRONO.